



République Française
Département : ARIEGE - Arrondissement : Saint-Girons

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 09 décembre 2024

Le lundi 09 décembre 2024 à 18 heures 00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 02 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel ARTAUD.

Présents : Daniel ARTAUD, Roselyne ARTIGUES, Frédéric BONNEL, Alain CAU, Jean-Claude DEGA, Jean DOUSSAIN, Régis ESPES, Alain FURCY, Richard PETITALOT, Jacques SERVAT, Alain SOULE, André VIDAL, Eric DEGA

Absents : Gilbert ANGELINA, Ginette BUSCA, Charles DAFFIS

Représentés : Christian CARRERE représenté par Daniel ARTAUD, Gilles FAVAREL représenté par Alain SOULE

Excusés : Nathalie AURIAC, Laurent BOUTET, Pierre PARIS, Alain TOUZET

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Jacques SERVAT

Monsieur le Président, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h00 et présente l'ordre du jour suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 14 octobre 2024.
3. PAPI - Axe 1-1.1- Capitalisation des crues historiques : repères et retours d'expérience.
4. PAPI - Axe 1-1.2- Actions de sensibilisation grand public au risque inondation.
5. PAPI - Axe 1-1.3 – Sensibilisation en milieu scolaire.
6. PAPI - Axe 1-1.4 – Formation d'élus, techniciens, professionnels au risque d'inondation.
7. PAPI – Axe 1-1.5 - Elaboration, révision et diffusion des DICRIM sur 10 communes prioritaires.
8. PAPI – Axe 2-2.4 – Etude de conception et mise en place de 4 systèmes d'alerte locaux.
9. PAPI – Axe 2-2.5 – Etudes et mise en place de dispositifs d'avertissement locaux.
10. PAPI – Axe 3-3.1- Poursuite de l'amélioration des Plans Communaux de Sauvegarde.
11. PAPI – Axe 3-3.3 – Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise et amélioration des dispositifs de crise.
12. . PAPI – Axe 4-4.2 – Accompagnement des communes et EPCI dans l'intégration du risque (PPRN, Scot, PLU, PLUi).
13. PAPI – Axe 5-5.1 – Diagnostics de vulnérabilité individuels des biens (logements, entreprises, biens publics).
14. PAPI – Axe 5-5.2 – Travaux de réduction de vulnérabilité des logements.
15. PAPI – Axe 5-5.3 – Travaux de réduction de vulnérabilité des entreprises.
16. PAPI – Axe 5-5.4 – Travaux de réduction de vulnérabilité des biens publics.
17. PAPI – Axe 5-5.5 – Promotion et pérennisation du dispositif ALABRI Salat-Volp.

18. PAPI – Axe 6-6.4 – Etudes pré-opérationnelles de remise au gabarit des ponts à Sainte-Croix-Volvestre.
19. PAPI – Axe 6-6.5 – Etudes opérationnelles et travaux d'amélioration des écoulements du ruisseau de Saint-Vincent.
20. PAPI – Axe 6-6.6 – Etudes de définition des travaux d'amélioration des écoulements du Goutas.
21. PAPI – Axe 7-7.3 – Etudes préliminaires du remblai rive gauche de Salies-du-Salat.
22. PAPI – Axe 7-7.4 – Etude d'opportunité du classement d'autres digues sur le bassin.
23. MAPA – PAPI Salat-Volp : Etude de conception et de mise en place de systèmes d'alerte locaux (SDAL) et de dispositifs d'avertissements locaux dans les bassins versants du Salat et du Volp.
24. MAPA – PAPI Salat-Volp : « Petit hydraulique » à Sainte-Croix-Volvestre (09) et sur le Saint-Vincent à Salies-du-Salat (31).
25. Procédure formalisée – Appel d'offres PAPI 2024-2030 : Réduction de la vulnérabilité du bâti au risque inondation : du diagnostic individuel à la promotion du dispositif MIRV Salat-Volp.
26. Etude SAFER de faisabilité foncière et agricole de la zone humide des « Fournils » à Aulus-les-Bains dans le cadre du projet financé par l'Entente pour l'Eau « restauration des zones humides du bassin du Salat ».
27. Questions diverses.
 - Projet d'étude BRGM-SSV : Evaluation de la contribution des eaux souterraines aux écoulements des cours d'eau du bassin versant du Salat.

1 - Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait appel aux différentes candidatures au poste de secrétaire de séance, Monsieur Jacques SERVAT, seul(e) candidat(e), est élu(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 14 octobre 2024.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil Syndical du 14 octobre 2024.

Aucune observation n'est formulée.

Les membres du Conseil Syndical valident le procès-verbal à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

3 - PAPI - Axe 1-1.1- Capitalisation des crues historiques : repères et retours d'expérience. **(N° DE 2024 032).**

Monsieur le Président expose :

Le PAPI d'intention a permis la restauration de 11 repères gravés de la crue de 1875 et la pose de 44 plaques repères de crue accompagnées de panneaux pédagogiques dans le bassin du Salat.

L'action prévoit :

- la poursuite des poses engagées depuis 2020 sur le Salat (15 repères),
- Une prestation d'identification de repères à poser dans le bassin versant du Volp, puis la pose en régie, en priorité à Sainte-Croix-Volvestre et Le Plan (2 repères connus : 1875 sur le Moulin de Ste-Croix, juillet 2018 repère posé par un particulier à Ste Croix ; repères d'autres crues à identifier, dont crue de 1993). Un total de 10 repères et 4 panneaux pédagogiques pour le Volp est visé.
- une formation du SSV (technicien et chargé de mission) au levé de terrain post-crue afin de produire de nouveaux repères au plus proche des sites et de l'événement, mais aussi afin de monter en compétence sur les observations des crues, au-delà des levés de terrain (laisses, témoignages) : le SSV sera capable de produire une note d'évènement, une carte de zone inondable (SIG avec LIDAR HD intégré), y compris sur les événements torrentiels.
- La valorisation des repères de crue par l'agent chargé de mission PAPI à travers des visites commentées auprès du grand public ou de publics ciblés.
- une contribution active au site nationale des repères de crue avec la DREAL/SPC.

Le montant prévisionnel est estimé à 36 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		28 800 €	80 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		-	-
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		7 200 €	20%
Emprunt		-	-
Total TTC		36 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention au financeur,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

4 - PAPI - Axe 1-1.2- Actions de sensibilisation grand public au risque inondation.

Monsieur le Président expose :

Le SSV a produit plusieurs supports de communication grand public dans le cadre du PAPI d'intention (exposition itinérante, panneaux pédagogiques sur site, site internet, bulletin d'information). Afin de diffuser la connaissance des crues historiques et des bons comportements en crue auprès d'un large public, le PAPI prévoit une action de prolongement de ces efforts.

L'action prévoit de :

- compléter les supports de sensibilisation en intégrant le bassin du Volp,
- produire de nouveaux supports pédagogiques sur les principaux secteurs vulnérables du bassin (par exemple par modélisation 3D d'une crue peu importante, report de hauteur d'eau des laisses de crue sur des photographies : à hauteur d'homme, ou par vue aérienne oblique à faible altitude), maquette 3D (par exemple : hydromachines en Auvergne-Rhône-Alpes).
- déployer les supports auprès du public.

Le budget de la présente action correspond aux frais de conception et de production de ces supports. L'action comprendra en outre des mesures particulières de sensibilisation par le SSV aux bons comportements en crue, notamment sur les routes, suite aux constats de comportements inappropriés et dangereux lors de la crue de janvier 2022.

Le montant prévisionnel est estimé à 48 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		38 400 €	80 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		-	-
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		9 600€	20%
Emprunt		-	-
Total TTC		48 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

Pour assurer la sensibilisation au risque inondation des élèves des écoles de CM1/CM2 des bassins versants du Salat et du Volp, le PAPI prévoit une action spécifique afin d'assurer l'impression des livrets pédagogiques conçus en 2022. 500 exemplaires avaient déjà été imprimés en 2023 permettant à l'animatrice PAPI de les distribuer aux élèves des écoles suivantes : Marsoulas, Salies-du-Salat, Mane en Haute-Garonne, Oust, Lorp-Sentaraille, Soueix-Rogalle, deux écoles de Saint-Girons et Saint-Lizier.

Cette action 1.3 du PAPI Salat-Volp vise en particulier 30 classes mixtes de CM1/CM2 qui bénéficieront d'une action de sensibilisation 1 an sur 2, soit 15 classes visées par an. Cela permet de sensibiliser 100 % d'une génération de jeunes entrant au collège.

L'action se base sur l'utilisation d'un livret pédagogique, la présentation par un agent du SSV de l'exposition itinérante réalisée en 2021 lors du PAPI d'intention et un temps d'échange avec la chargée de mission PAPI avec l'enseignant sur la base des livrets remplis par les élèves.

Les dépenses de cette action sont liées aux frais d'impression et d'acheminement du livret.

Le montant prévisionnel est estimé à 30 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		24 000 €	80 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		-	-
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		6 000 €	20 %
Emprunt		-	-
Total TTC		30 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

La formation des acteurs communaux et intercommunaux au risque inondation permet de mieux préparer et soutenir l'ensemble des mesures prévues au PAPI ; entretenir la mémoire du risque (pérenniser les repères de crues, accueillir les expositions, organiser les séances auprès des scolaires), optimiser l'utilisation des outils de prévision (Vigicrues, ...) et les intégrer dans une gestion de crise opérationnelle (PCS), intégrer le risque dans l'urbanisme (PPR) et encourager les mesures de protection individuelle.

Les PCS peuvent être déclenchés sur simple constat local du commencement de débordements, ou sur réception d'informations de vigilance (météorologique ou hydrologique) voire dans certains cas de prévision.

C'est pourquoi une formation spécifique des élus et agents communaux à la bonne utilisation des outils publics gratuits en ligne est jugée indispensable. Plus généralement, cette action de formation vise à améliorer la connaissance des élus et techniciens sur les phénomènes d'inondation, les axes thématiques de prévention (surveillance, prévision, réglementation PPR, protections individuelles et collectives, travaux hydrauliques) et les mécanismes de mise en œuvre et de financement (fonds Barnier). Le coût de l'action correspond à l'intervention d'un prestataire spécialiste de la formation à la prévention des risques. Ce prestataire sera chargé de la conception des formations et de leurs supports, en lien étroit avec le SSV. Le prestataire animera les 2 premières sessions de formation. Le SSV animera les sessions annuelles suivantes en régie.

Le montant prévisionnel est estimé à 19 200 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		15 360 €	80 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		-	-
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		3 840 €	20%
Emprunt		-	-
Total TTC		19 200 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

prioritaires.
(N° DE 2024 036).

Monsieur le Président expose :

Les Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) sont rendus obligatoires par l'article L. 125-2 du code de l'environnement. Cet outil de communication vise à informer les personnes en détail des risques présents de leurs conséquences sur les biens, l'environnement et les personnes, diffuser les mesures de prévention, de sauvegarde et de protection proposées par les collectivités du territoire du bassin versant, sensibiliser les personnes aux techniques de sécurité, de protection individuelle.

Les DICRIM relèvent de la responsabilité des maires et sont basés sur le DDRM qui, sur le département de l'Ariège, devrait faire l'objet d'une révision d'ici la fin du 1er trimestre 2024.

Les DICRIM feront l'objet d'une large diffusion pour 10 communes prioritaires. L'action vise à recruter un prestataire pour l'élaboration ou la révision des DICRIM concernés.

Le SSV jouera le rôle d'ensemblier avec une maîtrise d'ouvrage déléguée pour porter la consultation des bureaux d'études susceptibles d'établir les DICRIM (volet risque inondation) et suivre le déroulement de la prestation. Les communes auront la charge de diffuser les DICRIM auprès de la population sous la forme de leur choix (exemplaire papier disponible en mairie et consultable sur le site internet, diffusion auprès du public par courrier, information dans le journal communal, diffusion sur le site <https://www.georisques.gouv.fr>).

Le montant prévisionnel est estimé à 24 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		19 200 €	80 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		-	-
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		4 800 €	20%
Emprunt		-	-
Total TTC		24 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

8 - PAPI - Axe 2-2.4 - Etude de conception et mise en place de 4 systèmes d'alerte locaux.
(N° DE 2024 037).

Monsieur le Président expose :

Les études du PAPI d'intention ont mis en évidence une bonne couverture des secteurs à enjeux du bassin par les outils de surveillance et de prévision. Le système d'alerte local d'Aulus-les-bains complète les outils pilotés par le SPC. Les études ont identifié 4 bassins sur lesquels des SAL pourraient compléter les dispositifs :

- 1- Le Salat amont pour les anticiper les crues sur les enjeux de Seix/ Oust/ Soueix ainsi que surveiller la digue de Salau
- 2- La Gouarège
- 3- Le Lez amont
- 4- La Bouigane.

L'action consiste à mener une étude de conception commune à ces 4 bassins (estimée à 20k€HT) puis à mettre en place 5 stations hydrométriques (estimées à 10k€HT/station). L'étude de conception établira une comparaison coûts/avantages entre ces stations hydrométriques (installation et gestion) et des solutions émergentes issues des nouvelles technologies et basées sur des services par abonnement.

Le montant prévisionnel est estimé à 84 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		42 000 €	50 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		4 000 €	5 %
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		38 000 €	45%
Emprunt		-	-
Total TTC		84 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

Certains enjeux particuliers, situés aux abords immédiats de cours d'eau à cinétique rapide nécessitent des dispositifs d'avertissement locaux à l'image des équipements dédiés aux campings. Il s'agit souvent de systèmes rudimentaires mais robustes. Certains en sont d'ailleurs déjà équipés sur notre territoire.

L'action vise à identifier les secteurs à enjeux pour lesquels des dispositifs d'avertissement local pourraient améliorer la prévention du risque inondation, sur le Salat et sur le Volp. Les sites suivants sont pressentis :

- EHPAD de Sainte-Croix-Volvestre ;
- EHPAD d'Ercé.

Le montant prévisionnel est estimé à 24 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		12 000 €	50 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		-	-
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		12 000 €	50%
Emprunt		-	-
Total TTC		24 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

L'action fait suite à l'action 3.2 du PAPI d'intention (2022). Elle a pour objectifs :

- de doter l'ensemble des communes d'un PCS adapté et opérationnel ;
- de définir des organisations de gestion de crise efficaces ;
- d'identifier les perspectives de regroupement possibles (communes voisines).

Un appel à candidature permettra d'impliquer les communes dans la démarche et de rappeler les attentes de cet accompagnement, dont l'objectif est de faire monter en compétences les collectivités et non de faire à leur place. L'accompagnement suivra la méthode décrite dans le guide d'élaboration rédigé par la Direction Générale de la Sécurité Civile (décembre 2005). Seront abordés les points suivants (i) Analyse des aléas- Réception, traitement et diffusion d'une alerte (ii) Recensement des moyens mobilisables humains et matériels et (iii) Constitution d'une organisation de gestion de crise avec des fiches réflexes.

Les travaux devront tenir compte des profils des communes retenues et s'orienter vers un dispositif adapté et correctement dimensionné aux enjeux vulnérables localement. Les opportunités de coordination entre communes seront recherchées, au besoin au travers de la promotion de PiCS.

Un prestataire appuiera le SSV pour la conception du cadre méthodologique d'amélioration des PCS, dont le coût correspond à la demande de financement.

L'objectif est d'aider jusqu'à 10 communes dans l'élaboration de leurs PCS.

Le montant prévisionnel est estimé à 12 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		-	-
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		-	-
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		12 000 €	100%
Emprunt		-	-
Total TTC		12 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

dispositifs de crise.
(N° DE 2024 040).

Monsieur le Président expose :

L'action "Organisation de mise en situation / entraînement" fait suite à l'action 3.2. du PAPI d'intention (2022). Elle a pour objectifs :

- de vérifier l'opérationnalité des dispositifs en vigueur dont le PCS ;
- de mettre en conditions quasi réelle les membres des cellules de crise ;
- de faire monter en compétences les participants.

Un appel à candidature auprès des communes sera lancé, afin de les impliquer dans la démarche. L'action est dimensionnée pour 10 exercices communaux, dont 5 accompagnés par un prestataire objet de la demande de financement.

Il s'agira de construire un scénario cohérent et réaliste, associé à un chronogramme détaillé. Un dossier d'exercice sera rédigé afin de poser le cadre de l'entraînement, dossier qui fera l'objet d'une validation de la collectivité concernée.

Un retour d'expérience devra être réalisé à l'issue, à chaud, puis à froid, afin d'établir un bilan pointant les axes d'amélioration envisageables pour corriger les failles identifiées, ainsi que les bonnes pratiques à mettre en valeur.

Le montant prévisionnel est estimé à 48 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		-	-
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		-	-
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		48 000 €	100 %
Emprunt		-	-
Total TTC		48 000 €	-

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

Une association plus forte entre services en charge de l'instruction de l'urbanisme, de la planification de l'aménagement du territoire et des PPR permettra une meilleure intégration du risque dans l'urbanisme.

Une formation des élus et des services (EPCI, Préfecture) permettra également une meilleure transmission des informations vers les PLUi et les équipes en charge de leur application.

Cet accompagnement par un architecte-urbaniste, objet de la demande de financement de la présente action, pourra se décliner en 2 volets principaux :

- construire une démarche d'amélioration des futurs SCoT et PLU
- renforcer la collaboration avec les référents en matière d'inondation.

L'action comprend également un bilan/évaluation des actions de l'axe 4 en fin de PAPI. Enfin les collectivités seront incitées à inviter le SSV en tant que Personne Publique Associée (PPA) pour promouvoir les pratiques les plus vertueuses vis-à-vis du risque inondation dans les projets d'aménagement du territoire (PLU, PLUi, SCoT).

Le montant prévisionnel est estimé à 24 000€ TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		12 000 €	50 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		4 800 €	20 %
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		7 200 €	30 %
Emprunt		-	-
Total TTC		24 000 €	-

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

La réduction individuelle de la vulnérabilité constitue un axe majeur de la politique nationale de prévention du risque inondation. Des diagnostics individuels de vulnérabilité ont été menés par le SSV depuis 2021 sur des communes volontaires. Il en ressort un potentiel total de plus de 5000 biens (logements, entreprises et bâtiments publics) en zone inondable. La présente action vise le diagnostic de l'ordre de 20% de ces biens, en vue de la mise en œuvre ultérieure de travaux d'adaptation par leurs propriétaires ou gestionnaires.

Les diagnostics seront ciblés sur la base des données cartographique des enjeux et des aléas issus du PAPI d'intention. En zone de montagne soumise au risque de crue torrentielle, les diagnostics porteront une attention soutenue aux dangers particuliers que représentent les blocs et la végétation qui peuvent être transportés par charriage.

Le budget l'action correspond au coût d'une prestation comprenant :

- la préparation technique par un prestataire de la campagne de diagnostics (base de données des enjeux candidats)
- le diagnostic par un prestataire de l'ordre de 300 logements et entreprises ainsi que 5 biens publics, sur les communes où la définition d'une hauteur d'eau de référence par bâti et possible, via un PPR ou des modélisations,
- la formation du SSV au diagnostic et à l'accompagnement jusqu'aux travaux par un prestataire
- un bilan par le prestataire des diagnostics réalisés.

Le SSV interviendra en régie pour :

- le diagnostic par le SSV de l'ordre de 300 logements et entreprises, ainsi que 5 biens publics- l'accompagnement par le SSV des particuliers et entreprises volontaires jusqu'aux travaux (réception)- le bilan annuel par le SSV de la campagne de diagnostics.

Le montant prévisionnel est estimé à 321 600€ TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		160 800 €	50 %
Agence de l'Eau		0 €	0 %
Région Occitanie		64 320 €	20 %
Conseil Départemental 09		25 728 €	8 %
Conseil Départemental 31		6 432 €	2 %
Auto-financement			
Fonds propres		64 320 €	20%
Emprunt		-	-
Total TTC		321 600€	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

Le coût moyen des travaux de réduction de la vulnérabilité sur un logement est estimé ici à 9 000 euros HT.

L'action comprend les travaux pour 160 logements. Le financement est assuré à 80% par le Fonds Barnier et 20% par les particuliers. Les CD09 et CD31 pourront éventuellement contribuer au cas par cas en cours de PAPI, selon l'évolution possible de leurs dispositifs d'aide respectifs.

L'accompagnement des particuliers au cours de leur démarches (devis, demande de subvention, réalisation et réception des travaux) sera assuré par le SSV.

Le montant prévisionnel est estimé à 1 706 400 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		1 365 120 €	80%
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		-	-
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Particuliers		341 280 €	20%
Emprunt		-	-
Total TTC		1 706 400 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

Le coût moyen des Mesures Individuelles de Réduction de la Vulnérabilité (MIRV) sur une entreprise est estimé ici à 10 000 euros HT.

L'action comprend les travaux pour 40 entreprises. Le financement est assuré par le Fonds Barnier et par les entreprises. Les CD09 et CD31 pourront éventuellement contribuer au cas par cas en cours de PAPI, selon l'évolution possible de leurs dispositifs d'aide respectifs.

L'accompagnement des entreprises au cours de leur démarches (devis, demande de subvention, réalisation et réception des travaux) sera assuré par le SSV.

Le montant prévisionnel est estimé à 480 000€ TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		160 000 €	33%
Agence de l'Eau		0	0%
Région Occitanie		0	0%
Conseil Départemental 09		0	0%
Conseil Départemental 31		0	0%
Auto-financement			
Entreprises		320 000 €	67%
Emprunt		-	-
Total TTC		480 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

Le coût moyen des Mesures Individuelles de Réduction de la Vulnérabilité (MIRV) sur un établissement public est estimé ici à 35 000 euros HT.

L'action comprend les travaux pour 10 bâtiments publics. Le financement est assuré par le Fonds Barnier. Les CD09 et CD31 pourront éventuellement contribuer au cas par cas en cours de PAPI, selon l'évolution possible de leurs dispositifs d'aide respectifs. L'accompagnement des collectivités au cours de leur démarches (devis, demande de subvention, réalisation et réception des travaux) sera assuré par le SSV.

Le montant prévisionnel est estimé à 420 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		175 000 €	42%
Agence de l'Eau		0 €	0 %
Région Occitanie		70 000 €	17%
Conseil Départemental 09		28 000 €	7 %
Conseil Départemental 31		7 000 €	2%
Auto-financement			
Collectivités		140 000 €	32%
Emprunt		-	-
Total TTC		420 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

Le temps de l'accompagnement des particuliers est généralement plus long que celui des prestataires et peut même dépasser la durée d'un cycle PAPI de 6 ans. De plus le nombre de biens protégés à l'issue d'un PAPI représentera au mieux 4% des biens en zone inondable. C'est pourquoi la présente action vise la pérennisation du dispositif sur le bassin Salat-Volp.

La présente action vise à :

- créer de supports de communication ALABRI (critères d'éligibilité, procédures, ...),
- assurer l'animation de réunions publiques,
- créer des outils pour la mise en œuvre des MIRV sur le long terme : formulaires en ligne, bases de données, cartographie et indicateurs de réduction de la vulnérabilité sur le bassin- concevoir un dispositif qui garantit la continuité de service auprès des particuliers entre les diagnostics et les travaux, en passant par les demandes de subvention (réseau de référents locaux, ...).

Il est éventuellement envisagé de former un référent MIRV par commune vulnérable où les hauteurs d'eau de référence sont connues et cartographiées.

Le coût prévisionnel de l'action est de 24 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		12 000 €	50 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		-	-
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		12 000 €	50 %
Emprunt		-	-
Total TTC		24 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

L'étude de diagnostic de la vulnérabilité aux inondations du bassin du Volp a fait ressortir les capacités hydrauliques insuffisantes des ponts du Saint-Jean et de la Vieille à Sainte-Croix-Volvestre. L'encombrement végétal et minéral de ces ponts a sans doute aggravé les conséquences des crues de 2018.

L'action consiste à mener les études pré-opérationnelles en vue d'une remise au gabarit de 2 ponts sous la RD35 à Sainte-Croix-Volvestre. Ces ouvrages encombrés de dépôts (limons et végétaux) seront curés, puis des études envisageront les solutions pour éviter un nouveau comblement par l'effet du transport solide. Le recalibrage du pont du ruisseau de Vieille sera la solution de base étudiée. Pour le ruisseau de Saint-Jean, la partie enterrée sous le bâti en aval de la RD617 ne permet pas de déterminer à ce stade la solution de recalibrage comme étant faisable et d'un coût proportionné aux enjeux. L'action comprend donc à Sainte-Croix-Volvestre :

- la sollicitation du CD09 pour les travaux de curage et l'inspection détaillée des ponts de la RD35 sur les ruisseaux de Saint-Jean et de Vieille
- l'étude pré-opérationnelle du recalibrage du pont du ruisseau de Vieille
- une étude de faisabilité des solutions de réduction des débordements au pont de la RD35 sur le ruisseau de Saint-Jean, tenant compte des contraintes liées au tronçon enterré sous le bâti en aval du pont (parcelle 0080 et mitoyennes).

Le montant prévisionnel est estimé à 48 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		24 000 €	50 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		9 600 €	20 %
Conseil Départemental 09		4 800 €	10 %
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		9 600 €	20 %
Emprunt		-	-
Total TTC		48 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

L'étude des points noirs hydrauliques menée lors du PAPI d'intention a permis d'identifier la vulnérabilité des entreprises du hameau de Pancousses, en rive droite du Salat à Salies, vis-à-vis des débordements du ruisseau de Saint-Vincent. Le profil perché du ruisseau avant sa confluence avec le Salat aggrave les conséquences de ses débordements sur les entreprises voisines. Ce hameau abrite 5 bâtiments ou hangars d'entreprises. Aussi un reprofilage du ruisseau vers le Salat est envisagé. Lors de l'épisode de juin 2023, les entreprises du secteur ont à nouveau été inondées.

L'action consiste à mener une analyse hydraulique d'ensemble du bassin versant du ruisseau de Saint-Vincent puis à mener les études de maîtrise d'œuvre (MOE) et les travaux sur le ruisseau de Saint-Vincent sur son tronçon aval à la confluence avec le Salat.

Le coût de l'action comprend l'estimation des travaux (29 100 euros HT), 20% de maîtrise d'œuvre, 20% d'aléas et 20% d'inflation.

Le montant prévisionnel est estimé à 60 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		25 000 €	41 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		-	-
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		1 000 €	2 %
Auto-financement			
Fonds propres		34 000 €	57 %
Emprunt		-	-
Total TTC		60 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

Le PAPI d'intention a permis d'identifier une sous-capacité générale du lit mineur du Goutas à la traversée de Salies-du-Salat. La solution de recalibrage pose d'importantes difficultés techniques, foncières et financières. C'est pourquoi d'autres solutions pour réduire les débits entrant dans Salies, dont les canaux de décharge du Goutas et du Griou, sont envisagées. La commune de Salies s'est engagée dans une démarche de révision de son Schéma Pluvial : avec l'appui de Réseau31, une étude est en cours en 2023 pour l'amélioration de la gestion des eaux pluviales qui aboutissent dans le Goutas, puis dans le Salat. Le PAPI prévoit donc une mise en cohérence de l'ensemble de ces études pour aboutir à des mesures adaptées.

L'action consiste à mener une analyse hydraulique d'ensemble du bassin versant du Goutas, en tenant compte des études hydrauliques existantes. A la lumière de ces études, l'analyse hydraulique d'ensemble consistera à :

- 1- clarifier les conditions actuelles d'écoulement du Goutas vers le Salat et évaluer leur influence en crue
- 2- évaluer l'intérêt et la faisabilité d'un recalibrage du Goutas à la traversée de Salies
- 3- évaluer l'intérêt et la faisabilité d'une limitation des débits entrant dans Salies : soit par rétention amont (option a priori écartée de la stratégie du PAPI d'intention en 2018), soit par canal de décharge (ou by-pass) vers le Salat.

Le rapport d'étude sera validé en COPIL et présenté en réunion publique à Salies-du-Salat.

Le montant prévisionnel est estimé à 72 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		36 000 €	50 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		14 400 €	20 %
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		7 200 €	10 %
Auto-financement			
Fonds propres		14 400 €	20 %
Emprunt		-	-
Total TTC		72 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

En rive gauche du Salat à Salies-du-Salat, l'ancienne voie ferrée en remblai, surmontée d'un merlon latéral côté Salat, est aujourd'hui aménagée en piste cyclable. L'ouvrage comprend un remblai de 1,2km de long et haut de 2m, surmonté d'un merlon atteignant une hauteur de 1,5m. Il intercepte le bassin versant du Goutas, affluent rive gauche du Salat, qui fait l'objet d'études hydrauliques par Réseau31 pour le schéma pluvial de la commune. Les modélisations hydrauliques réalisées lors du PAPI d'intention (étude 1.2) confirment le rôle d'obstacle que peut jouer cet ouvrage lors des crues du Salat. Une étude complète est donc envisagée afin de définir le rôle de l'ouvrage (remblai, merlon et ouvrages traversants) vis-à-vis des crues du Salat.

Cette action comprend :

- des relevés topographiques et inspections géotechniques du remblai,
- une analyse hydraulique du rôle du remblai par modélisation des crues du Salat et de leurs débordements éventuels par surverse ou rupture
- une analyse des conditions de stabilité du remblai, sous les sollicitations hydrauliques en crue, et une évaluation des risques de dysfonctionnement (renard hydraulique, de surverse, d'érosion externe, ...).

L'étude intégrera a minima la géométrie du modèle du Goutas (action 6.6) pour reproduire les débordements du Salat en cas de surverse ou de rupture. Cette étude est donc inscrite au calendrier à la suite de l'étude 6.6. L'étude définira un niveau de protection potentiel du remblai contre les crues du Salat en tenant compte des conditions d'écoulement du Goutas. La population potentiellement protégée sera évaluée dans la zone protégée. L'étude conclura sur l'opportunité ou non de poursuivre les études en vue du classement du remblai en système d'endiguement.

Le montant prévisionnel est estimé à 84 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		42 000 €	50 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		16 800 €	20 %
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		8 400 €	10 %
Auto-financement			
Fonds propres		16 800 €	20 %
Emprunt		-	-
Total TTC		84 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

Monsieur le Président expose :

Dans la continuité des investigations menées au cours du PAPI d'intention, les infrastructures linéaires en remblais susceptibles de jouer, en l'état ou moyennant quelques adaptations, un rôle de protection des personnes et des biens en crue seront identifiées. L'opportunité de les classer en systèmes d'endiguement sera étudiée par la présente étude.

Les données topographiques disponibles (Lidar, LidarHD, levés au sol, ...) seront utilisées pour caractériser sommairement la géométrie des ouvrages identifiés (principalement la cote de crête) et l'altimétrie dans la zone protégée potentielle (ZPP). Un décompte de la population dans la ZPP sera réalisé en utilisant les données existantes sur la population (carroyage INSEE 200mx200m) et le bâti du cadastre ou de la base de données CEREMA dédiée aux logements pour les PAPI. L'étude consistera principalement à établir la population comprise dans la zone protégée potentielle, conformément à l'article R214-113 du Code de l'Environnement.

En conclusion, l'étude pourra préconiser ou non la poursuite des investigations pour les infrastructures pouvant jouer le rôle de système d'endiguement.

Les CD09 et CD31 pourront financer les études en fonction des opportunités identifiées.

Le montant prévisionnel est estimé à 12 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat		6 000 €	50 %
Agence de l'Eau		-	-
Région Occitanie		2 400 €	20 %
Conseil Départemental 09		-	-
Conseil Départemental 31		-	-
Auto-financement			
Fonds propres		3 600 €	30 %
Emprunt		-	-
Total TTC		12 000 €	100 %

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président à solliciter une subvention aux financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

et du Volp.
(N° DE 2024 052).

Monsieur le Président rappelle le projet de PAPI 2024-2030 et l'objectif d'équiper certains cours d'eau de systèmes d'alerte locaux. Plusieurs sites sont pressentis, identifiés ou évoqués au cours du PAPI d'intention. Il s'agira de confirmer ces sites par une étude précise et de réaliser la pose des dispositifs d'alerte.

Monsieur le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée qui sera constitué de 2 actions :

- Action 2.4 : Etude de conception et mise en place de 4 systèmes d'alerte locaux (SDAL),
- Action 2.5 : Etudes et mise en place de dispositifs d'avertissement locaux.

Ce marché est constitué d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles.

La tranche ferme concerne l'action 2.4 (avec les cours d'eau suivants pressentis pour la pose de système d'alerte locaux : Salat amont, Bouigane, Gouarège et Lez amont).

Les deux tranches conditionnelles concernent l'action 2.5 avec la pose éventuelle de deux dispositifs plus légers (sites pressentis : Le ruisseau du Saint-Jean à Ste-Croix-Volvestre et le ruisseau des Lanes à Ercé).

Le montant total de ce marché est estimé à 90 000 € HT.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de réaliser l'étude de conception et de mise en place de Systèmes d'Alerte Locaux (SDAL) et de dispositifs d'avertissements locaux dans les bassins versants du Salat et du Volp,

- **DECIDE** de lancer le marché à procédure adaptée d'offre pour l'étude de conception et de mise en place de Systèmes d'Alerte Locaux (SDAL) et de dispositifs d'avertissements locaux dans les bassins versants du Salat et du Volp d'un montant objectif de 90 000 € HT.

- **MANDATE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

24 - MAPA PAPI Salat-Volp : « Petit hydraulique » à Sainte-Croix-Volvestre (09) et sur le Saint-Vincent à Salies-du-Salat (31).
(N° DE 2024 053).

Monsieur le Président expose les résultats du PAPI d'intention et notamment l'identification de points noirs hydrauliques à Ste Croix Volvestre sur les ruisseaux de la Vieille et de Saint-Jean ainsi que la problématique soulevée par le ruisseau Saint-Vincent à Salies-du-Salat dont le profil perché dans sa partie aval entraîne des inondations à répétition de plusieurs bâtiments de grandes entreprises locales.

Monsieur le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée qui sera constitué de 2 actions afin d'améliorer l'écoulement de l'eau de ces trois ruisseaux et en réduisant le risque de débordement associé sur les enjeux situés à proximité.

Ces deux actions sont les suivantes :

- Action 6.4 : Etudes pré-opérationnelles de remise au gabarit des ponts à Sainte-Croix-Volvestre
- Action 6.5 : Etudes opérationnelles et travaux d'amélioration des écoulements du ruisseau de Saint-Vincent.

Le montant total de ce marché est estimé à 90 000 € HT.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de réaliser l'étude « petit hydraulique » à Sainte-croix-volvestre (09) et sur le saint-vincent à Salies-du-salat (31),
- **DECIDE** de lancer le marché à procédure adaptée d'offre pour l'étude « petit hydraulique » à Sainte-croix-volvestre (09) et sur le saint-vincent à Salies-du-salat (31) d'un montant objectif de 90 000 € HT,
- **MANDATE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

25 - Procédure formalisée Appel d'offres PAPI 2024-2030 : Réduction de la vulnérabilité du bâti au risque inondation : du diagnostic individuel à la promotion du dispositif MIRV Salat-Volp.
(N° DE 2024_054).

Monsieur le Président rappelle le projet de PAPI 2024-2030 et l'objectif ambitieux de réalisation de 615 diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti, suivis par la réalisation de travaux sur les deux bassins-versants.

Monsieur le Président propose de lancer une procédure formalisée en appel d'offre qui sera constituée de 2 actions :

- Action 5.1 : Diagnostics de vulnérabilité individuels des biens (logements, entreprises, biens publics)
- Action 5.5 : Promotion et pérennisation du dispositif de Mesures Individuelles de Réduction de la Vulnérabilité (MIRV) Salat-Volp.

Ce marché est un accord-cadre à bon de commande pour la réalisation des diagnostics (action 5.1). Ils seront précédés d'une note spécifiant leur stratégie pour la réalisation des diagnostics. Les diagnostics seront réalisés à part égale par le prestataire et le technicien inondation. Le prestataire aura également comme objectif de former le technicien inondation à la réalisation des diagnostics de vulnérabilité.

En parallèle, le prestataire devra aider le SSV dans la stratégie de promotion et de pérennisation du dispositif MIRV Salat-Volp (élaboration de documents de communication, stratégie de communication etc.)

Le montant prévisionnel est estimé à 345 600€ TTC (288 000 € HT).

Ce montant justifie la procédure formalisée de marché public en appel d'offre. Ainsi, la publicité devra se faire dans Le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de réaliser l'étude de réduction de la vulnérabilité du bâti au risque inondation : du diagnostic individuel à la promotion du dispositif MIRV Salat-Volp
- **DECIDE** de lancer la procédure adaptée en appel d'offre pour l'étude de réduction de la vulnérabilité du bâti au risque inondation : du diagnostic individuel à la promotion du dispositif MIRV Salat-Volp d'un montant objectif de 288 000 € HT,
- **MANDATE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

26 - Etude SAFER de faisabilité foncière et agricole de la zone humide des « Fournils » à Aulus-les-Bains dans le cadre du projet financé par l'Entente pour l'Eau « restauration des

zones humides du bassin du Salat ».
(N° DE 2024 055).

Monsieur le Président rappelle le projet de restauration de zones humides du bassin du Salat présenté au conseil du 21 septembre 2020 et qui a été retenu dans le cadre de l'appel à projets de l'Entente pour l'Eau. Il informe les membres du conseil que le syndicat souhaite poursuivre le projet sur la zone humide des « Fournils » à Aulus-les-Bains. Une partie des travaux de restauration préconisés par l'étude préalable menée en 2023 ont été validés avec la commune mais le foncier étant privé et très morcelé, une opportunité d'acquisition par le Syndicat des parcelles concernées a été évoquée. Cette maîtrise foncière permettrait de réaliser ces travaux sans risquer d'opposition en phase travaux mais aussi en phase de suivi.

En effet, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui a passé récemment une convention avec la SAFER peut financer des études d'acquisition foncière (à 80 %).

Monsieur le Président propose de réaliser une étude de faisabilité foncière et agricole préalable aux travaux dont le coût d'objectif est de 6 040 € HT, comprenant :

- Un état des lieux de la propriété foncière et des usages agricoles
- La prise de contact par courrier concernant 27 comptes de propriétés, 50 indivisaires et 3 exploitants agricoles
- Des rendez-vous individuels avec les exploitants agricoles
- Un bilan de la mobilité foncière
- Le dimensionnement de la phase de négociation foncière (coûts d'acquisition et d'animation foncières)

Son coût serait pris en compte dans l'enveloppe « travaux » de l'appel à projets.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de réaliser l'étude SAFER de faisabilité foncière et agricole de la zone humide des « Fournils » à Aulus-les-Bains pour un coût objectif de 6 040 € HT.
- **MANDATE** Monsieur Daniel ARTAUD, Président ou Monsieur André Vidal ou Monsieur Alain Soulé, Vice-Présidents pour toutes démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Daniel ARTAUD
Président de séance

Jacques SERVAT
Secrétaire de séance